

# Conseil Municipal

*Séance publique du 9 juillet 2021 à 18 H*

## COMPTES RENDUS SOMMAIRES

*affiché le 13 juillet 2021 et publié sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.*

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à M. Honoré ACCHIARDI, Maire-Adjoint.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Régine DEREPAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Mlle Mélanie THEUNIS  
Messieurs Honoré ACCHIARDI - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Patricia DEMAS (pouvoir à Yann PRIOUT) - Sandrine MOSCONI (pouvoir à Magali IMBERT) - Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA).  
Messieurs Alain CARNINO (pouvoir à Honoré ACCHIARDI) - Franck EMELINE - Dominique FICARA - Gilles FIGHIERA (pouvoir à José TOMICO).

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H.

Secrétaire :

Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

Après avoir excusé l'absence de Mme Patricia DEMAS, Sénatrice des A.M, Conseillère Municipale, retenue par des engagements, M. le Maire demande la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour une délibération relative à l'occupation, à titre expérimental et gracieux, du local attenant à la salle des Fêtes par Mme SERGAS. Ce local est actuellement mis à la disposition, à titre gratuit, de Mmes Angéline CAUVIN et Véronique MARSEILLE.

## ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2021

Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ➤ Finances

- Sécurisation de la Fête Patronale de l'Assomption – Demande de subvention au taux de 70 % auprès de M. le Président du Conseil Départemental des A.M

Délibération est prise afin de solliciter de M. le Président du Conseil Départemental son soutien financier pour la présence d'agents de sécurité lors de la Fête Patronale de l'Assomption (dimanche 15 août). L'aide financière attendue s'élève à 70 % du coût TTC de la prestation.

Le programme de cette manifestation reste à établir eu égard au respect des mesures sanitaires liées à la COVID 19.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Tournées de surveillance effectuées – durant la saison estivale - par l'Office National de Forêts sur le site de la Cerise et au quartier de la Clave – demande de subvention auprès du Conseil Départemental des A.M

Délibération est prise afin de solliciter de M. le Président du Conseil Départemental son soutien financier pour l'organisation de 4 tournées de surveillance du site de la Cerise et du quartier «La Clave».

L'aide financière attendue, soit 2 850 € représente 50 % du coût TTC de la prestation (5 700 € TTC). Ces journées se dérouleront les 10 et 24 juillet 2021 ainsi que les 7 et 14 août 2021. Elles compléteront également les tournées mises en place par les communes de Pierrefeu et de Le Broc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Travaux :

- Point sur les travaux communaux en cours

M. Honoré ACCHIARDI, Maire-Adjoint, indique que :

- ⇒ Création du chemin piétonnier depuis le parking du groupe scolaire «Les Espauvettes jusqu'au parking de la Croix :  
Actuellement, les travaux de ferronnerie sont en cours. Ce sentier devrait être ouvert au public le 19 juillet 2021.
- ⇒ Les travaux de restructuration de la placette du Jardin sont achevés.
- ⇒ Les travaux de reprise (très compliquée) des escaliers longeant l'église ont été retardés par la livraison des nez de marches bloqués en douane.  
Cette réalisation devrait être achevée fin juillet 2021.
- ⇒ Les grilles de récupération des eaux pluviales sont raccordées au collecteur réalisé par les services de la Métropole à la hauteur de la Dominante. Cette canalisation est reliée au collecteur de la RM 17. C'est ainsi que, lors de forts orages, les écoulements intempestifs des eaux dans les rues seront supprimés.
- ⇒ Se poursuit actuellement la phase 2 du jardin des plantes anciennes (partie basse). Le mur de soutènement a fait l'objet de travaux de purge et de consolidation.
- ⇒ Des travaux de rénovation de l'appartement du presbytère sont en cours et devraient être terminés fin juillet 2021.
- ⇒ C'est également le cas pour le four communal avec une mise en route prévue pour la Fête de l'Amitié (septembre).
- ⇒ La salle de sport est ouverte aux associations locales.
- ⇒ En ce qui concerne l'immeuble très vétuste situé 5/7 rue du Four, en cours d'acquisition par la Municipalité, M. le Maire rappelle la demande de subvention déposée auprès de l'Etat pour la réalisation de premiers travaux d'urgence. Cette situation a d'ailleurs été confirmée par l'Architecte des Bâtiments lors de sa récente visite.

⇒ Le programme de travaux concernant la conservation, l'aménagement et la valorisation du Château de Gilette» fait l'objet d'un appel d'offre depuis le 25 mai 2021, dans le cadre de la commande publique. Les offres qui devront être remises au plus tard le lundi 12 juillet 2021 à 17 H seront analysées par les prestataires (architecte du patrimoine et ingénieur géotechnicien).

Si l'appel s'avère fructueux, les premiers travaux commenceront d'ici la fin de l'année 2021 sans réel impact sur les villageois si ce n'est le survol d'hélicoptères

○ Travaux métropolitains

M. le Maire indique que la suppression des ralentisseurs dans le cœur du village est prévue dans le courant du mois de septembre 2021. Seront également réalisés des travaux sonorisation du revêtement de la RM 901 entre le giratoire du Pont-Charles-Albert et celui desservant la route de l'Estéron.

Le débit des fontaines (Pont-Charles-Albert et place de l'Eglise) a été augmenté. La coupure provenait d'une erreur administrative entre VELOIA eau et Régie Eau d'Azur.

Un banc sera installé à l'arrêt de bus implanté à la hauteur du 778 route de Gilette (quartier Pont-Charles-Albert).

Des solutions devront être également apportées aux résurgences d'eaux pluviales observées au droit de la propriété située 102 route de l'Estéron.

Parking du Château :

Un recours gracieux a été déposé le 15 juin 2021 auprès de M. le Préfet par Mme et M. Yves GABRIEL et leurs filles Gaëlle et Nadège à l'encontre du permis de construire obtenu le 23 mars 2021.

M. le Maire précise que si une action devait être menée par les intéressés devant un tribunal, le Conseil Municipal serait consulté afin de se déterminer sur son engagement dans cette procédure en qualité de «partie civile».

- Affectation de la Dotation cantonale d'aménagement 2021

Délibération est prise afin de solliciter de M. le Président du Conseil Départemental l'aide allouée, d'un montant de 90 000 €, pour le financement des travaux de rénovation du foyer rural pour une dépense estimée à 128 571 € HT.

M. le Maire rappelle également que cette salle fait l'objet de deux demandes de subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la 1<sup>ère</sup> concerne le remplacement des vitrages pour un montant de 17 051 € TTC, la seconde porte sur la création d'un tiers-lieux estimée à 40 800 € TTC

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Commande publique :

- Passation des marchés – modification de la délibération n° 2020\_10\_05 en date du 23 octobre 2020 – délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal

Délibération est prise afin compléter les dispositions de la délibération n° 2020\_10\_05 en date du 23 octobre 2020 confiant à M. le Maire, pour la durée de son mandat, et **lorsque les crédits sont inscrits au budget** toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Affaires foncières :

- Elargissement de la RM 17 à la hauteur du quartier de la Collebelle – échange foncier à intervenir avec la hoirie HUGAND

Délibération est prise afin d'acter l'échange foncier devant intervenir avec la hoirie HUGAND dans le cadre de travaux d'élargissement de la RM 17 devant être réalisés par la Métropole Nice Côte d'Azur, à la hauteur du quartier «La Collebelle».

Cet accord prévoit la rétrocession au bénéfice de l'hoirie HUGAND de l'assiette foncière de l'ancien tracé de la RM 17 faisant aujourd'hui partie du domaine public.

Cette procédure nécessite le déclassement de ce tronçon de sentier et devra faire l'objet d'une enquête publique.

Les frais inhérents à cette opération seront supportés par la Municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Mise à disposition à titre gracieux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, de la Médiathèque le mercredi matin ainsi que les locaux de la Mairie-Annexe deux matinées par semaine – Permanence : Orthophoniste

Cette question est ajournée, l'intéressée ayant renoncé à ses permanences.

### ➤ Restauration scolaire & Service d'Aide à la Personne

- Contrat de fourniture et livraison de repas en liaison froide

Une seule offre a été déposée à la suite de la consultation organisée du 9 juin au 9 juillet 2021, au titre des marchés à procédure adaptée, sur le site «marchés sécurisés ».

La société S.N.R.H, représentée M. William ROBERT, Président, s'engage à exécuter les prestations dans les conditions qui avaient été précédemment définies pour les tarifs suivants :

Restauration scolaire :

Repas enfant : 3.43 € HT

Repas adulte : 4.14 € HT

Service d'Aide à la Personne :

Repas déjeuné : 4.448 HT

Collation diner : 1.247 €HT.

Pour mémoire, les prix appliqués depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 sont les suivants :

Restauration scolaire :

Repas enfant : 3.38 € HT

Repas adulte : 4.14 € HT

Service d'Aide à la Personne :

Repas déjeuné : 4.389 € HT

Collation diner : 1.1970 €HT.

Le Conseil Municipal accepte les conditions de prix de la société S.N.R.H et autorise M. le Maire à signer le marché devant être conclu pour une période de trois années, renouvelable une fois pour une même durée et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Groupe scolaire «Les Espauvettes» :

- Protocole sanitaire - guide relatif au fonctionnement des écoles dans le contexte COVID 19

Délibération est prise afin de valider le protocole sanitaire mis en place au sein du groupe scolaire «Les Espauvettes».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Renouvellement de la convention avec la Mairie de CARROS pour l'accueil des jeunes gilettois le mercredi

Délibération est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant intervenir, au titre de l'année 2021/2022, avec la Mairie de Carros pour l'accueil des jeunes gilettois les mercredis en période scolaire.

La participation communale qui tient compte des prestations de la CAF (liées au quotient familial) est comprise entre 34.18 € (par journée et par enfant) et 19.33 €

Pour information, durant l'année scolaire 2019/2020, sur une dizaine d'enfants, une moyenne s'est dégagée de 30 €/mercredi/enfant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Accueil de loisirs sans Hébergement :

- Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- Approbation du projet pédagogique
- Convention à intervenir avec le Centre de Vacances ULVF pour l'utilisation de la piscine
- Recrutement à la vacation d'un maître-nageur
- Maintien de la tarification

Délibération est prise afin d'approuver le projet éducatif et pédagogique mis en œuvre pendant les activités de l'accueil de loisirs sans hébergement ouvert dans les locaux du groupe scolaire «Les Espauvettes», ouvert, cette année, pour la période du 8 juillet au 30 juillet inclus.

M. le Maire est également autorisé à signer la convention d'utilisation des équipements de baignade du Centre de Vacances ULVF, Domaine de l'Olivaie, mis gracieusement à la disposition des enfants, les mardis 13, 20 et 27 juillet ainsi que le jeudi 22 juillet. Le Conseil Municipal remercie vivement son directeur M. Nabil EL BADAWI.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ **Recrutement d'un surveillant de baignade**

Délibération est prise afin de créer un emploi à durée déterminée de maître-nageur, rémunéré à la vacation, pour assurer la surveillance des enfants les mardis 13, 20 et 27 juillet ainsi que le jeudi 22 juillet.

Cet agent aura également en charge la surveillance des cours de gymnastique aquatique réservés aux séniors, aux mêmes dates.

Des cours seront par ailleurs dispensées bénévolement par deux maîtres-nageurs sauveteur diplômés Mme et M. Jean-Pierre HUGAND.

M. Frédéric DEGOUI, titulaire du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), sera recruté à cet effet.

Il percevra une vacation d'un montant de 90 € net par journée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ **Personnel communal :**

- **Convention de financement des accessoires du poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

Les frais liés au fonctionnement de ce service, pour une période de 6 mois, sont estimés à 6 250 €

La clef de répartition est établie comme suit en fonction du temps de travail effectué par l'agent pour les communes concernées :

- Gillette : 40 %
- Bonson : 40 %
- Pierrefeu : 20 %

Délibération est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant intervenir avec les communes de Bonson et Pierrefeu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Création d'un poste pour accroissement d'activités liées au groupe scolaire «les Espavettes»/micro-crèche «Les Petits Soleils».**

**DELIBERATION** est adoptée pour procéder à la création de cet emploi. La durée de travail hebdomadaire, annualisée, est de 16 h/semaine

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Transfert de la compétence d'archéologie préventive à la Métropole

Délibération est prise afin d'approuver le transfert de cette compétence à la Métropole Nice Côte d'Azur

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Désignation d'un binôme au sein du collège proximité Conseil de développement durable et de proximité, regroupant les représentants des communes membres de la Métropole

Délibération est prise afin de désigner Mme Emmanuel HOFFMANN et M. Bastian MELLINGER, tous deux conseillers municipaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Pacte de gouvernance

Délibération est prise pour valider le pacte de gouvernance présenté qui a pour objet d'affirmer le principe de solidarité entre toutes les communes membres.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Rapport d'activité 2019

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

➤ Fédération Nationale des Communes Forestières de France :

- Appel à cotisation 2021 – Adhésion au Réseau National

Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à cette fédération considérant que le territoire communal ne répond pas aux critères de «Commune Forestière».

- Motion de soutien à l'encontre des décisions gouvernementales d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts

Délibération est prise afin de soutenir cette motion.

➤ Plan de protection de l'atmosphère (PPA) des A.M

○ Consultation

L'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

➤ Convention d'occupation d'un local à intervenir avec Mme Sarah SERGAS

Délibération est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant intervenir avec Mme Sarah SERGAS pour l'occupation, à titre expérimental local attenant à la salle des fêtes place Laugier. Cette occupation est consentie, à titre gracieux, pour une période de 6 mois, commençant à courir le XXX juillet 2021, de 17 H à 20 H.

Titulaire du certificat de compétence requis, Mme SERGAS pourra ainsi offrir ses services pour une extension de cils.

La séance est levée à 19 H 40.

Le Maire

